

Numéro de dossier :W8486-173323/A/SV
AVIS DE PROJET DE MARCHÉ

Le ministère de la Défense nationale désire se procurer les articles suivants. La livraison est demandée à Edmonton (Alberta) et Montréal (Québec) avant le 31 mars 2018.

Article 1, NIBS : N3120, NNO : 3120-00-440-8326, ROULEMENT, MANCHON
N° de pièce : 10893098, code EEPO : 19207
Quantité : 12, Unité de distribution : Chaque , à livrer à 7 DAFC Edmonton (Alberta).

Article 2, NIBS : N3120, NNO : 3120-00-440-8326, ROULEMENT, MANCHON
N° de pièce : 10893098, code EEPO : 19207
Quantité : 12, Unité de distribution : Chaque, à livrer à 25 DAFC Montréal (Québec)

Article 3, NIBS : N3120, NNO : 3210-00-440-8327, ROULEMENT, MANCHON
N° de pièce : 10893108, code EEPO : 19207
Quantité : 3, Unité de distribution : Chaque, à livrer à 25 DAFC Montréal (Québec).

Article 4, NIBS : N4010, NNO : 4010-00-741-1044, ENSEMBLE de CHAÎNE, SIMPLE
N° de pièce : 9455-4010, code EEPO : 38129
Quantité : 1, Unité de distribution : Chaque, à livrer à 7 DAFC Edmonton (Alberta).

Article 5, NIBS : N4320, NNO : 4320-01-450-6290, POMPE ROTATIVE
N° de pièce : 1300488, code EEPO : 70763
Quantité : 2, Unité de distribution : Chaque, à livrer à 7 DAFC Edmonton (Alberta) .

Article 6, NIBS : N4320, NNO : 4320-01-450-6290, POMPE ROTATIVE
N° de pièce : 1300488, code EEPO : 70763
Quantité : 4 , Unité de distribution : Chaque , à livrer à 25 DAFC Montréal (Québec).

Article 7, NIBS : N3120, NNO : 3120-01-540-7344, ROULEMENT, MANCHON
N° de pièce : B3238-14, code EEPO : 71041
Quantité : 2 , Unité de distribution : Chaque , à livrer à 7 DAFC Edmonton (Alberta) .

Article 8, NIBS : N3120, NNO : 3120-01-540-7344, ROULEMENT, MANCHON
N° de pièce : B3238-14, code EEPO : 71041
Quantité : 23 , Unité de distribution : Chaque , à livrer à 25 DAFC Montréal (Québec).

Article 9, NIBS : N4720, NNO : 4720-01-544-4278, TUYAU, MÉTALLIQUE
N° de pièce : AG102C, code EEPO : 0Z899
Quantité : 10 , Unité de distribution : Chaque , à livrer à 7 DAFC Edmonton (Alberta) .

Article 10, NIBS : N4720, NNO : 4720-01-566-7071, TUYAU, MÉTALLIQUE
N° de pièce : 02290, code EEPO : 1BZD4
Quantité : 8 , Unité de distribution : Chaque , à livrer à 7 DAFC Edmonton (Alberta) .

Article 11, NIBS : N4030, NNO : 4030-01-566-7076, CROCHET DE LEVAGE
N° de pièce : 8189-A2, code EEPO : 1BZD4
Quantité : 6 , Unité de distribution : Chaque , à livrer à 7 DAFC Edmonton (Alberta).

Article 12, NIBS : N3940, NNO : 3940-01-566-7078, BLOQUE DE LEVIER
N° de pièce : 02686, code EEPO : 1BZD4
Quantité : 15 , Unité de distribution : Chaque , à livrer à 7 DAFC Edmonton (Alberta) .

Article 13, NIBS : N3940, NNO : 3940-01-566-8125, BLOQUE DE LEVIER
N° de pièce : 103523, code EEPO : 75535
Quantité : 6 , Unité de distribution : Chaque , à livrer à 7 DAFC Edmonton (Alberta).

Article 14, NIBS : N4030, NNO : 4030-01-566-8968, MANILLE
N° de pièce : M657AP, code EEPO : 13743
Quantité : 4 , Unité de distribution : Chaque , à livrer à 7 DAFC Edmonton (Alberta).

Article 15, NIBS : N4030, NNO : 4030-01-566-8968, MANILLE
N° de pièce : M657AP, code EEPO : 13743
Quantité : 4 , Unité de distribution : Chaque , à livrer à 25 DAFC Montréal (Québec).

Article 16, NIBS : N4030, NNO : 4030-01-566-8970, MANILLE
N° de pièce : M656AP, code EEPO : 13743
Quantité : 4 , Unité de distribution : Chaque , à livrer à 7 DAFC Edmonton (Alberta) .

Article 17, NIBS : N4010, NNO : 4010-01-630-3113, ENSEMBLE de CHAÎNE, SIMPLE
N° de pièce : 00933-1, code EEPO : 1BZD4
Quantité : 16 , Unité de distribution : Chaque , à livrer à 7 DAFC Edmonton (Alberta) .

Article 18, NIBS : N4010, NNO : 4010-01-630-3115, ENSEMBLE de CHAÎNE, SIMPLE
N° de pièce : 00951, code EEPO : 1BZD4
Quantité : 12 , Unité de distribution : Chaque , à livrer à 7 DAFC Edmonton (Alberta) .

Article 19, NIBS : N4010, NNO : 4010-01-630-3117, ENSEMBLE de CHAÎNE, SIMPLE
N° de pièce : 00934, code EEPO : 1BZD4
Quantité : 16 , Unité de distribution : Chaque , à livrer à 7 DAFC Edmonton (Alberta) .

Article 20, NIBS : N3835, NNO : 3835-01-630-3150 , ENSEMBLE DE COMMANDE DE DÉBIT, TUYAU LINEAIRE
N° de pièce : 8240-A2C, code EEPO : 1BZD4
Quantité : 30 , Unité de distribution : Chaque , à livrer à 7 DAFC Edmonton (Alberta) .

Article 21, NIBS : N4030, NNO : 4030-01-630-6219, MANILLE
N° de pièce : 24017, code EEPO : 3QZY0
Quantité : 32 , Unité de distribution : Chaque , à livrer à 7 DAFC Edmonton (Alberta) .

Article 22, NIBS : N4010, NNO : 4010-01-631-2785, CHAÎNE SOUDÉ
N° de pièce : 607050, code EEPO : 90202
Quantité : 18 , Unité de distribution : Chaque , à livrer à 7 DAFC Edmonton (Alberta).

Article 23, NIBS : N4520, NNO : 4520-20-001-6968, CHAUFFERETTE A EAU,
CARBURANT LIQUIDE
N° de pièce : 25-2307-05, code EEPO : 1C645 Ou
N° de pièce : 25-2307-05, code EEPO : D8435
Quantité : 14 , Unité de distribution : Chaque , à livrer à 7 DAFC Edmonton (Alberta).

Article 24, NIBS : N3120, NNO : 3210-21-899-9885, BOUCHON, MANCHON
N° de pièce : JGB-13, code EEPO : 38347
Quantité : 48 , Unité de distribution : Chaque , à livrer à 7 DAFC Edmonton (Alberta).

Article 25, NIBS : N3120, NNO : 3210-21-899-9885, BOUCHON, MANCHON
N° de pièce : JGB-13, code EEPO : 38347
Quantité : 48 , Unité de distribution : Chaque , à livrer à 25 DAFC Montréal (Québec).

Article 26, NIBS : N4530, NNO : 4530-21-920-6727, OBTURATEUR D'AIR
N° de pièce : 1028003, code EEPO : 27283
Quantité : 73 , Unité de distribution : Chaque , à livrer à 7 DAFC Edmonton (Alberta).

Article 27, NIBS : N4530, NNO : 4530-21-920-6727, OBTURATEUR D'AIR
N° de pièce : 1028003, code EEPO : 27283
Quantité : 73 , Unité de distribution : Chaque , à livrer à 25 DAFC Montréal (Québec).

Article 28, NIBS : N4010, NNO : 4010-01-457-9996, ENSEMBLE de CHAÎNE, SIMPLE
N° de pièce : 622885, code EEPO : 1JZ80
Quantité : 82 , Unité de distribution : Chaque , à livrer à 7 DAFC Edmonton (Alberta).

Article 29, NIBS : N4710, NNO : 4710-01-566-7070, ENSEMBLE DE LIGNE HUMIDE
N° de pièce : 02502, code EEPO : 1BZD4
Quantité : 2 , Unité de distribution : Chaque , à livrer à 7 DAFC Edmonton (Alberta).

Article 30, NIBS : N4710, NNO : 4710-01-566-7070, ENSEMBLE DE LIGNE HUMIDE
N° de pièce : 02502, code EEPO : 1BZD4
Quantité : 4 , Unité de distribution : Chaque , à livrer à 25 DAFC Montréal (Québec).

Article 31, NIBS : N4010, NNO : 4010-01-567-4966, CHAÎNE SOUDÉ
N° de pièce : 607052, code EEPO : 13743
Quantité : 4 , Unité de distribution : Chaque , à livrer à 7 DAFC Edmonton (Alberta).

Article 32, NIBS : N4010, NNO : 4010-01-567-4966, CHAÎNE SOUDÉ
N° de pièce : 607052, code EEPO : 13743
Quantité : 6 , Unité de distribution : Chaque , à livrer à 25 DAFC Montréal (Québec).

Article 33, NIBS : N4720, NNO : 4720-01-568-1439, RESSORT, RENFORCEMENT,
TUYAU
N° de pièce : ZM15WL, code EEPO : 89346
Quantité : 2 , Unité de distribution : SE , à livrer à 7 DAFC Edmonton (Alberta).

Article 34, NIBS : N4720, NNO 4720-01-568-1439, RESSORT, RENFORCEMENT, TUYAU

N° de pièce : ZM15WL, code EEPO : 89346

Quantité : 4 , Unité de distribution : SE , à livrer à 25 DAFC Montréal (Québec).

Article 35, NIBS : N4010, NNO : 4010-01-630-3153, ENSEMBLE de CHAÎNE, SIMPLE

N° de pièce : 02664, code EEPO : 1BZD4

Quantité : 4 , Unité de distribution : Chaque , à livrer à 7 DAFC Edmonton (Alberta).

Article 36, NIBS : N4010, NNO : 4010-01-630-3153, ENSEMBLE de CHAÎNE, SIMPLE N° de pièce : 02664, code EEPO : 1BZD4

Quantité : 6 , Unité de distribution : Chaque , à livrer à 25 DAFC Montréal (Québec).

Article 37, NIBS : N4720, NNO : 4720-20-A0R-3154, ENSEMBLE DE TUYAUX DE LIGNE HUMIDE 130 POUCES TRU HITCH

N° de pièce : 8240-A2C-S, code EEPO : 1BZD4

Quantité : 20, Unité de distribution : Trousse , à livrer à 25 DAFC Montréal (Québec).

Les soumissionnaires qui proposent un produit équivalent ou un produit de remplacement doivent indiquer le nom de la marque et le modèle, et/ou le numéro de pièce et le code EEPO du produit proposé.

La Couronne se réserve le droit de négocier avec les fournisseurs pour tout marché d'approvisionnement.

Les documents peuvent être présentés dans l'une ou l'autre des langues officielles du Canada.

Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les quinze (15) jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumission. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.